

St Denis, le 03/07/2017

DCI nationale SUD-Rail : La direction nationale (DDT) inquiétante sur l'avenir des ASCT !

POURQUOI UNE DCI MÉTIER ?

Compte tenu des coups de boutoir que la direction donne à l'avenir de notre métier, il nous est apparu essentiel de recentrer l'action revendicative sur la spécificité du métier d'ASCT.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé une démarche unitaire aux autres organisations syndicales afin d'être le plus efficaces possibles. Les fédérations contactées (CGT, UNSA, CFDT) n'ont pas donné suite. SUD-Rail s'est donc, une fois de plus, retrouvé seul à agir nationalement et nous le regrettons tant la situation nous semble justifier une démarche commune. Nous avons donc déposé seuls cette DCI nationale et nous avons été reçus le 22 juin.

Pour rappel, les équipes SUD-Rail étaient sur le terrain dans tous les établissements trains pour échanger avec les ASCT sur ces revendications et sur l'avenir du métier lors de la première quinzaine de juin. Ce qu'il en ressort, c'est que quelle que soit la région, les ASCT partagent le constat fait par SUD-Rail et sont d'accord avec les revendications proposées !

SUD-RAIL RECLAME LA GARANTIE DU TITRE 1 POUR LES ASCT !

Pour la direction, cette garantie est donnée dans l'accord d'entreprise ! Nous lui avons fait remarquer que la manière dont cette mention était écrite donnait la possibilité à la direction de remettre en cause l'application du titre 1 quand l'ASCT n'opérait pas à bord des trains. Au vu de l'actualité des embarquements TGV et des brigades de contrôle en TER et au Transilien, les ASCT ont des raisons de s'inquiéter.

Lors des négociations de l'accord d'entreprise en mai-juin 2016, SUD-Rail n'a cessé d'exiger que le titre 1 soit systématique pour les ASCT, quelques soient les circonstances et leur utilisation.

La direction s'est bien évidemment empressée de nous assurer qu'elle n'avait pas l'intention de remettre le titre 1 en cause... S'il n'y a pas d'intention, pourquoi la direction est restée arc-boutée et a refusé de sécuriser ce point ? Réponse : « nous sommes en pleine évolution et la concurrence arrive ».

Les choses sont claires, à l'avenir, seul le rapport de force permettra de garantir aux ASCT le titre 1 !

SUD-RAIL DEMANDE QUE TOUTES LES JT COMPORTENT UNE PARTIE À BORD DES TRAINS !

Selon la direction, les journées de travail comportant essentiellement de l'accueil à quai n'existent pas... C'est faux, bien évidemment, car nous lui avons cité des exemples de JT de réserves qui ne comportent que des opérations à quai.

DDT a préféré botter en touche en refusant de s'engager sur ce point, prétextant que seules les activités avaient la main et que les décisions se prenaient « projet par projet ». Ben voyons, c'est plus commode ainsi !

Là encore, tout peut être remis en cause mais la Direction Des Trains ne maîtrise rien !

On se demande à quoi sert-elle au juste si elle n'est même pas garante du métier d'ASCT ?!? Les ASCT, qui prennent toute l'année des leçons de morale sur leur rentabilité apprécieront...



SUD-RAIL REVENDIQUE LA CRÉATION D'UNE PRIME ASCT DE 450€ MENSUELS COMPTANT POUR LA RETRAITE !

Pour la DDT, c'est non sans l'ombre d'une hésitation ! Cette revendication n'a pourtant rien de choquant : lorsqu'on voit le recul du pouvoir d'achat et surtout l'augmentation des frais qu'occasionnent les RHR et autres repas à l'extérieur, ce n'est pas le niveau de nos EVS qui peut prétendre couvrir ces dépenses.

Les contraintes liées au métier d'ASCT justifiaient amplement la création de cette prime : horaires décalés, risque sureté, ... Mais cela révolte nos dirigeants, grassement payés, qui bénéficient de cantines améliorées leurs permettant, eux, de manger à moindre coût... Tout est normal ! Cela doit également l'être pour les partenaires privilégiés de la direction qui n'ont pas jugé bon de répondre à notre proposition d'agir unitairement...

MAINTIEN DES ACCORDS LOCAUX EN CAS D'ÉCLATEMENT D'ECT (ESV, ERC, etc...)

DDT ne prévoit pas de cadrage sur le sujet. Pour elle, il est normal que, lorsqu'un établissement disparaît, les accords locaux internes à cet établissement disparaissent avec lui.

C'est la double peine en somme : les ASCT subissent l'éclatement de leur collectif de travail et doivent, de surcroît, renoncer aux acquis qu'ils avaient réussi à obtenir.

Là encore, les partenaires privilégiés de la direction doivent sans doute trouver cela légitime.

SUD-Rail rappelle à la direction que les accords locaux doivent être dénoncés pour ne plus être appliqués, y compris dans ce cas précis.

SUD-RAIL VEUT DES PARCOURS PRO À L'ANCIENNETÉ (problématique de plusieurs ESV au sein d'une même région)

Nous avons demandé les mêmes garanties de parcours pro pour tous les ASCT notamment dans le cas de la création d'ESV multiples au sein d'une même région afin de permettre à tous d'évoluer vers l'activité voyages.

DDT ne s'estime pas compétente sur ce sujet et rappelle que les parcours pro dépendent des activités. Nous avons rappelé le contenu des nombreuses tables rondes sur le sujet ces dernières années, organisées par cette même DDT qui, aujourd'hui, décline toute responsabilité ! Lors de ces tables rondes, DDT avait édité tout un nombre de préconisations destinées aux établissements, qui, théoriquement devaient s'en inspirer.

C'est donc selon leur humeur qu'ils se sentent compétents ou pas pour donner des consignes aux établissements.



SUD-RAIL REFUSE DES ÉCOLES SUR L'ACTIVITÉ VOYAGES !

Cette revendication peut surprendre mais, malgré les préconisations DDT de débiter sur TER, une école a été recrutée directement pour OUIGO, faute de volontaires dicit la direction. Comme quoi, plus rien ne tient lorsque cela arrange ces messieurs dames. Cela dit, cette école s'est tenue au mépris des parcours pro imposés aux autres ASCT. Bien consciente d'un cas problématique car discriminatoire, la direction prétend qu'elle ne recommencera plus et qu'il ne s'agissait que d'un cas de force majeure... Elle s'est également empressée de rajouter qu'elle ne s'interdisait rien non plus !!!

SUD-RAIL DEMANDE DES GARANTIES SUR LES FUTURES NOTATIONS !

DDT nous a assuré qu'aucun changement n'était prévu : 24 % de qualif D, les contingents de niveaux seront déterminés par DDT comme auparavant et les positions par le mécanisme prévu au Statut (avec application du RH0910 les 3 premières années après création d'ESV pour éviter un embouteillage).

Nous avons rappelé à la direction que des bruits de couloir concernant la rémunérations et les notations de 2018 commençaient à se faire entendre. DDT a reconnu une probable table ronde à ce sujet pour le début de l'année prochaine. Peu de transparence en tout cas vis à vis d'un sujet sensible et crucial, compte tenu de la remise en cause générale des EVS ASCT (embarquement TGV, EAS, ...).

Face aux enjeux pour l'avenir de notre métier, SUD-Rail continuera à porter ces revendications auprès de la direction nationale !

